



Détournement des biens d'un défunt

Par celebrities

Bonsoir,

Je suis héritier de ma grand mère paternel suite au décès de mon papa et de mon grand père paternel. (mon papa avait 1 frère et deux soeurs donc 4 héritiers)

Lors du décès de ma grand mère, un des enfants s'est permis de s'approprier les clefs de la maison de ma grand mère. Lorsque j'ai pu accéder à son logement, j'ai constaté que TOUS les biens de ma grand mère avait disparu, la maison était totalement vide.

Après interrogations j'apprend que les trois enfants encore en vie (mon oncle et mes deux tantes) se sont servis et n'ont rien laissés sans en avoir la preuve.

Quels sont mes droits car j'estime avoir été spolié d'une partie de l'héritage auquel j'ai droit ?

Merci pour vos réponses par avance et je reste à votre dispositions pour tous autres renseignements si je n'ai pas été assez clair.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelles preuves avez-vous du contenu de la maison ?

Ce sera compliqué de prouver le recel si les héritiers auteurs du déménagement ne disent rien.

Par celebrities

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

Je doute que ma grand mère vivait sans meuble, sans affaires, sans vêtements, sans appareils électro ménagers ...

Le logement est vide de chez vide !

Par yapasdequoi

Certes, mais rien ne prouve quels meubles (bas de gamme ? historiques ? oeuvres d'art ? argenterie ?) étaient supposés y être, ni qui les a pris, ni dans quelle intention.

Par TUT03

Bonjour

un inventaire a t il été réalisé par le notaire au moment du décès ?

voire grand mère était elle placée sous mesure de protection ? le cas échéant, vous pouvez faire valoir l'inventaire réalisé par le mandataire en charge de la tutelle

voyez avec le notaire, à défaut d'inventaire, le mobilier fait l'objet d'un montant forfaitaire, une partie doit vous revenir